


Analyse



Pharmaceutique
rime-t-il avec
éthique ?

La sélection des
entreprises
pharmaceutiques dans les
fonds d'investissement
socialement responsable

Réseau **Financement
Alternatif**

Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Le secteur pharmaceutique, qui joue un rôle clef en matière de santé mondiale, est largement représenté dans les fonds d'investissement socialement responsable (ISR). Est-ce à dire que les entreprises de ce secteur sont effectivement socialement responsables ? Comment sont-elles sélectionnées dans les fonds ISR et cette méthode de sélection est-elle exempte de reproches ?

1 Introduction

L'Union européenne bénéficie d'un état de santé global et de systèmes de soins exceptionnels au niveau mondial grâce à la généralisation de la couverture du risque maladie invalidité, à la hausse du niveau de vie, à l'amélioration des conditions de vie et à une meilleure éducation à la santé.

La dépense globale de santé est passée d'environ 5 % du PIB en 1970 à plus de 8 % en 1998. La dépense publique de santé a suivi le même rythme de croissance supérieure au PIB dans de nombreux pays.¹

Dans ces dépenses de santé, celles consacrées aux médicaments n'ont pas cessé de s'accroître, pour en représenter 18 %. En dix ans, les dépenses en médicaments par habitant ont crû de 50 %.²

Si ce secteur, dominé au niveau mondial par des groupes nord-américains et européens, joue un rôle clef en matière de santé mondiale, est-il pour autant composé d'entreprises responsables ?

2 Les meilleurs de la classe

Si l'on consulte le résultat des recherches des agences de notation sociétale, on retrouve un certain nombre d'entreprises pharmaceutiques parmi celles jugées socialement responsables. Par exemple, le label Ethibel Pioneer, qui est décerné à des fonds de placement qui investissent exclusivement dans des actions et obligations d'entreprises qui sont les figures de proue de leur secteur en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), admet deux sociétés pharmaceutiques.³ Le label Ethibel Excellence, qui est quant à lui réservé aux fonds de placement qui

-
- 1 *L'avenir des soins de santé et des soins pour les personnes âgées : garantir l'accessibilité, la qualité et la viabilité financière.*
http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/disability_and_old_age/c11310_fr.htm.
 - 2 *Dépenses de santé en France et en Europe : À quoi servent les dépenses de santé en Europe ?*,
<http://sante.lefigaro.fr/social/sante-publique/depenses-sante-france-europe/quoi-servent-depenses-sante-europe>.
 - 3 GlaxoSmithKline et Novo Nordisk B.

Une très bonne communication dans le domaine de l'ISR

investissent uniquement dans des sociétés qui, sans être des figures de proue, font mieux que la moyenne au sein de leur secteur sur le plan de la RSE, retient, outre les deux sociétés du label Pioneer, 14 autres sociétés du secteur pharmaceutique.⁴ En général, les grandes capitalisations sont bien notées. Résultat pratique : la représentation du secteur pharmaceutique dans les fonds d'investissement socialement responsable (ISR) est fort semblable à sa représentation dans les fonds non ISR.⁵ Ainsi, dans 6 fonds ISR repris dans une sélection représentative établie en 2010 par Mornigstar, on constatait que la part cumulée des secteurs pharmaceutique et bancaire variait de près de 20 à 42 %.⁶

Une conclusion hâtive serait donc de considérer que le secteur recèle effectivement des entreprises fréquentables sur le plan social et environnemental. Pourquoi hâtive ? Car ces agences de notation fondent leur travail sur la méthode dite du « best in class » (les meilleurs de la classe) qui consiste à ne retenir, dans le portefeuille d'investissement d'un produit ISR et pour un secteur économique donné, que les entreprises les plus avancées sur le plan de la responsabilité sociale. Souvent, les « meilleurs de la classe » retenus sont les 50 % les meilleurs, parfois moins. En tous les cas, plus la responsabilité globale du secteur concerné est faible, plus faible sera la responsabilité des entreprises retenues, puisque leur sélection est fondée sur une performance sociétale relative.

« On considère comme corrects d'un point de vue ISR des secteurs comme les banques ou les sociétés pharmaceutiques parce que ces secteurs ne polluent pas trop et ne procèdent pas à des licenciements massifs – juge Eric De Keuleneer, Professeur à la Solvay Brussels School of Economics. Mais certaines entreprises de ces secteurs ont développé une très bonne communication dans le domaine de l'ISR, une communication qui peut cacher des comportements qui ne sont pas toujours socialement responsables ».⁷

Ainsi, les entreprises de ce secteur ont fait l'objet de nombreuses critiques notamment pour la sous-traitance des essais cliniques dans des pays tiers présentant des dangers pour la santé des patients, le recours à des stratégies visant à multiplier les brevets sur des médicaments et nuisant ainsi à assurer l'accès aux médicaments essentiels, des politiques de marketing agressives ou le manque d'attention dans la recherche sur les maladies tropicales.

4 Abbott Laboratories, Astrazeneca, Bristol-Myers Squibb Co., Chugai Pharmaceutical Co. Ltd., CSL Ltd., Eisai Co. Ltd., Eli Lilly & Co., Johnson & Johnson, Merck & Co. Inc., Novartis, Novozymes, Roche HLDG P, Sanofi et Takeda Pharmaceutical Co. Ltd.

5 Martin Hernalsteen , Le « Best-in-class » : favoriser les meilleures pratiques de responsabilité sociétales des entreprises (RSE), Réseau Financement alternatif, avril 2012 .

6 Isabelle de Laminne , « L'éthique en plus !, Palmarès Sicav », supplément à *La Libre Belgique*, 25 mai 2010.

7 Isabelle de Laminne , « L'éthique en plus !, Palmarès Sicav », supplément à *La Libre Belgique*, 25 mai 2010..

Comment doit dès lors réagir l'investisseur responsable ?

3 L'exclusion normative

Au *best in class*, les Anglo-Saxons et les Scandinaves préfèrent souvent une autre approche dite « éthique » qui consiste à exclure les secteurs qui leur déplaisent pour des raisons morales, comme le tabac, l'armement, l'alcool, les jeux ou la pornographie. Mais, bien sûr, il n'est pas imaginable, ni fondé, d'exclure l'industrie pharmaceutique dans son ensemble.

Standards de la responsabilité sociale des entreprises

À l'exclusion sectorielle des débuts s'est dès lors souvent ajoutée l'exclusion normative. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'écarter des entreprises en fonction de leur activité, mais selon la manière dont elles l'exercent, en s'appuyant sur des textes internationaux considérés comme des standards de la responsabilité sociale des entreprises. Par exemple la Charte des droits de l'homme des Nations unies ou les principes de base de l'Organisation internationale du travail : liberté syndicale, abolition du travail forcé, égalité et élimination du travail des enfants.

Quels sont les standards de la responsabilité sociale des entreprises qui peuvent spécifiquement s'appliquer au secteur pharmaceutique et justifier, le cas échéant, le bannissement de certaines entreprises des fonds ISR ? La réponse à cette question n'est pas aisée, tant les domaines couverts sont étendus et souvent controversés.

3.1 Génie génétique

Les sociétés pharmaceutiques créent des produits par génie génétique qui font l'objet de controverses. Elles en vendent également qui ne portent pas une étiquette claire à ce sujet.

3.2 Traitement des animaux

Les sociétés pharmaceutiques utilisent des animaux pour les essais de produits en laboratoire. Il est souhaitable qu'elles adoptent les normes les plus rigoureuses de protection des animaux et rendent publics les progrès de mise en application de ces normes.

3.3 Respect des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Outre la valeur intrinsèque des espèces animales et végétales, leur diversité est un facteur essentiel pour le maintien des grands équilibres écologiques et constitue une source importante de produits médicaux, pharmaceutiques, alimentaires, etc. Or depuis le début du XIXe siècle, la disparition d'espèces a pris des proportions préoccupantes. Les causes en sont connues : accroissement de la population

mondiale, utilisation de techniques agricoles inadéquates, surexploitation des ressources naturelles, destruction des habitats, ou encore nuisances industrielles. Il est dès lors essentiel que les sociétés pharmaceutiques respectent la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).⁸

3.4 Biopiraterie

À la fin de l'année 2010, la conférence de Nagoya (Japon) a également fixé un accord mondial de lutte contre la biopiraterie.⁹ Elle consiste, dans le secteur pharmaceutique, à s'approprier juridiquement (par le biais d'un brevet) une molécule végétale ou un savoir traditionnel (jusqu'à présent considéré comme bien commun), puis à l'exploiter industriellement à des fins très lucratives.

3.5 Fixation du prix des médicaments

Il est souhaitable que les entreprises du secteur pharmaceutique prennent l'initiative de mettre en place un programme d'accès aux médicaments pour les personnes dont la couverture d'assurance maladie est faible ou inexistante.

3.6 Multiplication des brevets

Le secteur pharmaceutique a parfois recours à des stratégies visant à multiplier les brevets sur des médicaments et nuisant ainsi à assurer l'accès aux médicaments essentiels.

3.7 Sous-traitance des essais cliniques dans des pays tiers présentant des dangers pour la santé des patients

Face à la pénurie de volontaires dans les pays développés et au coût des phases de tests de nouveaux médicaments avant autorisation de mise sur le marché, les grands laboratoires effectuent fréquemment leurs essais cliniques dans les pays en développement. Les réglementations y sont plus souples et les salaires des cobayes humains plus faibles, voire inexistantes lorsque des personnes vulnérables participent, sans en être informées, à de tels essais. Cette question fait l'objet de la Déclaration d'Helsinki concernant la recherche médicale sur les êtres humains.¹⁰

8 La CITES, appelée aussi « Convention de Washington » et adoptée en 1973, est un accord international entre États dont le but est de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.

9 L'objectif de ce texte international est de mettre en œuvre l'un des trois piliers de la Convention sur la diversité biologique (CDB) adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, : « le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ».

10 Cette Déclaration élaborée par l'Association médicale mondiale est une déclaration de principes éthiques dont l'objectif est de fournir des recommandations aux médecins et autres participants à la recherche médicale sur des êtres humains.

**25 millions
de
personnes
sont mortes
du SIDA**

3.8 VIH/SIDA, tuberculose et malaria

La pandémie du VIH/SIDA est une crise de portée mondiale et constitue l'un des obstacles les plus infranchissables au développement et au progrès social. Près de 25 millions de personnes sont mortes du SIDA depuis le début des années 1980 et 40 millions de personnes en sont infectées à l'heure actuelle. La crise est particulièrement intense en Afrique subsaharienne, là où elle touche des groupes les plus vulnérables, particulièrement les femmes et les enfants.

La tuberculose, l'une des infections qui causent le plus de mortalité dans le monde entier, fait perdre la vie à deux millions de personnes et est la principale cause de mortalité des personnes infectées par le VIH/SIDA. La malaria cause plus de 300 millions de maladies graves ; approximativement un million de décès annuels sont déclarés, dont 90 % en Afrique subsaharienne, ce qui affaiblit la santé économique de la région.

Les organismes humanitaires et sanitaires proposent des codes de déontologie et des normes d'intervention pour les entreprises pharmaceutiques qui s'attaquent aux enjeux posés par le VIH/SIDA et les autres maladies infectieuses. En vertu de ces normes, les entreprises doivent :

- ✧ se déclarer publiquement en faveur d'une plus grande offre et d'une meilleure accessibilité aux pharmacothérapies, principalement par l'intermédiaire du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, deux objectifs qui seront en grande partie réalisés grâce à des prix réduits de tous les produits de l'entreprise pour enrayer la pandémie dans les pays en voie de développement ;
- ✧ élaborer une politique de portée internationale, segmentée, transparente et systématique des prix des médicaments pour le VIH/SIDA en Afrique ;
- ✧ s'abstenir de soutenir des brevets dans des pays en développement puisqu'un tel appui pourrait aggraver les problèmes de santé et faire état publiquement de ses intentions à cet égard ;
- ✧ appuyer la levée des restrictions sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (DPITC) pour les exportations de versions génériques de médicaments brevetés vers les pays en voie de développement, lorsqu'un brevet n'est pas en vigueur, en conformité avec la Déclaration de Doha¹¹ ;
- ✧ s'abstenir de soutenir ou de faire des représentations auprès du gouvernement pour des accords commerciaux qui viendraient affaiblir la déclaration de

11 La Déclaration de Doha ou Déclaration sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique est une déclaration internationale adoptée le 14 novembre 2001 à la quatrième session de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette déclaration appuie les droits des pays d'agir pour leurs enjeux vitaux de santé publique et, en particulier, de promouvoir l'accès aux médicaments essentiels pour tous. Elle prône notamment le dépassement des barrières politiques et économiques en postulant l'innovation en santé comme « bien public global ».

Doha, en ce compris la possibilité de fabriquer des médicaments génériques pour le traitement de maladies infectieuses ;

- ▲ divulguer leurs dépenses et leur position de lobbying en matière de propriété intellectuelle ;
- ▲ s'engager dans des partenariats publics privés contractuels (PPPC) pour se concentrer sur les secteurs les plus vulnérables de la société ;
- ▲ s'assurer que de tels partenariats s'intègrent aux systèmes nationaux de santé publique et qu'ils viennent les renforcer ;
- ▲ soutenir la recherche et le développement dans le domaine des maladies infectieuses ;
- ▲ renoncer aux droits de brevets dans des pays en développement pour des médicaments mis au point dans le cadre des PPPC.

3.9 Autres_

Des progrès peuvent également être attendus dans des domaines comme le respect de la concurrence, le lobbying transparent et responsable, la distribution efficace, des politiques de marketing qui ne soient pas agressives, l'usage d'emballage décourageant la contrefaçon et adapté à une population peu éduquée...

4 Conclusion

Comme on le voit, l'activité du secteur pharmaceutique concerne des enjeux essentiels en matière sociale et environnementale. Ces enjeux font de plus en plus l'objet de standards de la responsabilité sociale des entreprises consacrés par des textes internationaux.

Une politique d'investissement socialement responsable fondée sur l'exclusion normative, c'est-à-dire l'exclusion des entreprises qui ne respectent pas ces standards, permet d'obtenir une sélection sociétale beaucoup plus pertinente, parce que fondée sur des normes, que la sélection relative que permet la méthode du *best in class*.

Cette observation pourrait d'ailleurs trouver à s'appliquer à d'autres secteurs économiques pour lesquels il existe des standards internationaux en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Retrouvez toutes
nos analyses sur
www.financite.be

Bernard Bayot
Décembre 2012